

PEA Plan d'Épargne en Actions

Comment ? Pourquoi ?
Quelle réponse ? Qui ?
Ou ? **Le PEA**
Et si c'était autrement ? Quand ?

Si vous effectuez un retrait ou un rachat avant les 5 ans de votre PEA, le gain net réalisé depuis l'ouverture du plan est imposé.

Le gain net correspond à la différence entre la valeur liquidative du PEA à la date du retrait et le montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture.

Toutefois, les retraits anticipés bénéficient d'une exonération dans certaines situations, notamment :

- Décès du titulaire du plan ;
- Affectation des sommes au financement de la création ou de la reprise d'une entreprise, sous conditions.

PEA : taux d'imposition du gain net en cas de retrait ou rachat avant 5 ans

Date du retrait ou rachat	Taux d'imposition du gain net
Retrait avant 2 ans	22,5 %
Retrait entre 2 et 5 ans	19 %

Pour effectuer votre [déclaration de revenus](#), vous pouvez consulter les documents suivants :

- [Notice explicative](#) (en particulier la notice relative aux revenus des valeurs et capitaux mobiliers) ;
- [Brochure pratique de l'impôt sur le revenu](#) ;
- Justificatifs remis par les établissements payeurs ([formulaire IFU](#)).

Si un montant pré-rempli est inexact, vous devez le corriger ou le compléter.

À savoir :

les revenus du PEA sont soumis aux [contributions sociales \(CSG, CRDS\)](#) quelle que soit la date des retraits.

source : [gouv.fr](#)